

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 23 MAI 2018**

L'An Deux Dix Huit, le mercredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD.

Excusé : François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur JOURDAIN), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER.

**Objet : Piscine Intercommunale – tarification « carte famille »**

Monsieur le Président rappelle les délibérations D 11 03 719 du 22 juin 2011, D 12 03 748 du 27 juin 2012, D 13 04 784 du 26 juin 2013, D14 05 819 du 25 juin 2014, D 15 02 13 et D 16 03 15 du 22 juin 2016 du Comité Syndical,

Il informe le Comité Syndical qu'il convient d'ajuster un article en raison des tarifs mis en place à la rentrée 2016 pour assurer une certaine cohérence entre les entrées individuelles et la carte famille.

Le Président propose donc d'ajuster la tarification de la « carte famille » comme suit et de préciser que ce tarif ne sera applicable que sur présentation du livret de famille (Famille de la même fratrie) :

	Tarifs résidents	Tarifs extérieurs
Carte famille 4 entrées	11.00€	16.00 €

Il précise que les autres tarifs restent inchangés.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** ces tarifs, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 24 mai 2018

Le Président

Jean-Pierre TALUT

